

■ MAISONS-LAFFITTE

CLOS-LAINÉ.

## La Ville investit

# dans un nouveau centre de loisirs

L'école maternelle Clos-Lainé va avoir un nouveau centre de loisirs d'ici le mois de mai. La Ville a investi plus de 2,6 M € pour ces travaux.

La ville de Maisons-Laffitte enregistre un rajeunissement de sa population si bien que la municipalité fait de l'aménagement des écoles, des crèches et des centres de loisirs, sa priorité. « La population a changé depuis une trentaine d'années. On a de plus en plus de jeunes familles alors on doit s'occuper des enfants », explique Claude Kopelianskis, maire adjoint délégué aux travaux et au cadre de vie.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville a investi plus de 2,6 M € dans le centre de loisirs de l'école maternelle Clos-Lainé. Actuellement, le centre de loisirs à destination des enfants se trouve dans la cour de l'école, dans des bungalows préfabriqués. « Ces bungalows datent d'il y a plusieurs années, il était temps d'y remédier et de construire en dur », détaille l'élu. Suite à un appel à projets et une dizaine de candidatures, il y a deux ans, l'architecte Pierre



**Le futur centre de loisirs Clos-Lainé sera situé à l'angle de la rue Sofférino et de la rue Guynemer.** © Architecture Pierre Durand - Perdriel

Durand - Perdriel a été désigné pour la conduite de ce chantier notamment grâce à ces compétences dans les constructions scolaires : « On avait des cahiers de références et il en avait beaucoup en scolaire et périscolaire. » Lancés en 2019, les travaux devraient arriver à leur terme au premier semestre de cette année. « La réception

est prévue à la fin du mois de février, avec une levée de réserve pour la fin du mois de mars. L'objectif est que les enfants puissent rentrer dans ce nouveau centre après les vacances de Pâques », décrit Claude Kopelianskis.

**700 m<sup>2</sup>**

Ce nouveau bâtiment, accolé



**Le centre de loisirs devraient ouvrir ses portes au mois de mai prochain.**

à l'école à l'angle de la rue de Sofférino et de la rue Guynemer, fait environ 700 m<sup>2</sup>. Les enfants pourront s'y rendre directement par l'école, sans passer par l'extérieur. Au rez-de-chaussée, trois salles d'activités d'environ 50 m<sup>2</sup>, une salle polyvalente de 80 m<sup>2</sup>, et une salle de classe qui sera le nouveau dortoir pour l'école. L'étage sera destiné aux bureaux

des animateurs et aux locaux techniques avec notamment la ventilation et la chaufferie. Le bâtiment sera donc chauffé au gaz avec des radiateurs dans chaque salle tandis que les murs extérieurs seront isolés.

« Le centre de loisirs sera plus grand, plus spacieux et pourra accueillir toutes les animations pour 120 enfants,

annonce Claude Kopelianskis. Je pense qu'on va pouvoir élargir l'ouverture avec, par exemple, les vacances scolaires ». Actuellement, lors des congés, les enfants ne restaient pas dans le centre et allaient plus loin, au centre La Renarde. « C'est une vraie attente de la population. Je passe très souvent sur le chantier et les mamans s'arrêtent et montrent à leurs enfants où ils iront dans quelques mois. Ils ont l'air tous ravis de voir un tel bâtiment », conclut-il.

Juliette Vignaud

### PRATIQUE

L'accès aux centres de loisirs ne se fait qu'après inscription et réservation sur l'Espace famille. Service scolaire et de l'enfance : 01 34 93 12 38. Coordination secteur enfance : 01 34 93 12 52.

## PARKING DE LA PLACE DU MARCHÉ.

# L'association de riverains obtient gain de cause

Nouveau rebondissement dans l'affaire du parking de la place du marché, rue du Marché-Gallieni. Un sujet qui date de 2009. Pour rappel, ce projet, porté par la Ville, prévoit la construction d'un immeuble à usage mixte de bureaux et de commerces d'environ 6 700 m<sup>2</sup> avec un parking en sous-sol sur trois niveaux (381 places dont 254 accessibles au public). Depuis s'ensuivent multiples batailles, et des recours en cascade, entre la municipalité et l'Association de défense et de développement du quartier du marché de Maisons-Laffitte (ADDQMM), avec notamment la décision du conseil municipal, en date du 26 juin 2017, de déclasser et désaffecter la parcelle occupée par le parking du marché.

En 2019, l'épilogue de ce feuilleton était proche avec une éventuelle vente du terrain pour la somme de 3 M€. Mais, en janvier 2019, le tribunal administratif de Versailles rejetait le recours de l'ADDQMM, doutant ainsi leurs derniers espoirs de voir le projet tomber aux oubliettes. En mars 2019, l'association avait annoncé faire appel de cette décision. Presque deux ans plus tard, elle obtient gain de cause.



L'association de riverains a obtenu l'annulation d'une décision prise en conseil municipal concernant la désaffectation du parking de la place du marché.

### Pourvoi en cassation

En effet, dans son arrêté du 10 février dernier, la cour administrative d'appel de Versailles a annulé le jugement du tribunal administratif de Versailles du 29 janvier 2019 et également la délibération en date du 26 juin 2017 du conseil municipal de Maisons-Laffitte. En conséquence, le terrain reste dans le domaine public et n'est plus considéré comme désaffecté : « C'est une très bonne nouvelle », se félicite l'association qui demande à la mairie d'associer tous les Mansonnien dans ce projet autour de trois axes : développer le marché, rendre le secteur plus attractif et verdir le centre-ville.

De son côté, la Ville a décidé de former un pourvoi en cassa-

## NOUVELLES

# Nelson Tavares élu président des commerçants du marché

Installé dans l'allée des Mimosas du marché de Houilles depuis six ans, le patron de Quand les fleurs s'en mêlent a été élu à la présidence de l'association des commerçants du marché oivillois (ACMO). Nommé mi-février, pour une durée de cinq ans, Nelson Lopes Tavares succède à Moïse Ferreira et ses 20 ans de présidence. Le fleuriste, également propriétaire d'un magasin, place Michelet, depuis deux ans, a pour ambition « de fidéliser la clientèle du marché tout en attirant également des consommateurs plus jeunes. Je veux vraiment leur faire prendre conscience qu'un marché dans une ville est important ».

### Donner envie aux jeunes de consommer au marché

Le président des commerçants du marché appuie ses propos en mettant en avant « la richesse et la diversité des exposants. Le marché de Houilles ne regroupe pas moins de 160 commerçants, sédentaires et volants, sur 5 000 m<sup>2</sup>. La qualité des produits mérite d'être connue et mise en avant ». Alimentation, accessoires, vêtements ou encore



Le fleuriste Nelson Lopes Tavares prend la présidence de l'AMCO pour cinq ans.

fleuristes : « Nous avons une offre diversifiée s'adaptant à tous les besoins et toutes les bourses. » Présents les mercredi et dimanche matin, les commerçants du marché oivillois attirent en moyenne 5 000 consommateurs.

Nelson Lopes Tavares est épaulé pour son mandat, de Laurent et Nathalie Guilboux, fromagers et Patricia, seule crépière du marché, qui apporte les saveurs bretonnes sur le marché yvelinois.

Elodie Taillade

Le Courrier des Fleuristes - 3 Mars 2021

**LA MESURE** était en réflexion depuis quelques jours, elle est finalement tombée hier soir. Le port du masque devient obligatoire dans tout le territoire des Yvelines, en zone urbaine comme rurale. Une décision prise par arrêté de la préfecture, les services de l'Etat dans le département ayant annoncé dès vendredi des mesures renforcées pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les Yvelines font en effet partie des vingt départements sous « vigilance maximale ».

Une décision similaire avait été prise dès novembre dans les Hauts-de-Seine (92) et particulièrement dans le Val-d'Oise (95) en septembre. « Cette décision n'a pas été prise avant car les mesures en place étaient déjà globalement bien appliquées par la population, explique la préfecture. C'est une décision prise pour lutter davantage contre la propagation du virus, car les Yvelines sont en vigilance renforcée ».

En revanche, la règle – en vigueur au moins jusqu'au 31 mars – ne s'appliquera pas aux moins de 11 ans ni aux personnes handicapées. Il est permis de retirer son masque lors de déplacements en voiture, à deux-roues motorisé ou à vélo, et même lors des promenades en forêt tant que le groupe n'exécède pas six personnes. Autrement, ce sera une amende de 135 €.

Jusqu'ici, l'obligation ne concernait que les lieux accueillant du public, comme les gares et les établissements scolaires, dans un périmètre de 50 m. Seules quelques villes avaient imposé le masque par arrêté municipal, comme Carrières-



Elancourt (Yvelines), le 25 février. Jusqu'à hier soir, l'obligation de porter un masque en extérieur ne concernait que les abords des lieux publics, comme les gares ou les établissements scolaires. Désormais, et ce jusqu'au 31 mars au moins, les habitants devront porter un masque dans l'ensemble du département.

LP/JEANNE CASSARD

sous-Poissy, Le Vésinet, Maisons-Laffitte ou encore Villepreux.

### « Un dispositif de santé publique »

Au Vésinet, le maire (LR) Bruno Corradetti avait été l'un des premiers à prendre un tel arrêté. Pour lui, la décision du préfet est « une bonne chose » vu le contexte sanitaire. « Toutes les mesures qui visent à préserver la santé des gens, on les approuve sans retenue », réagit-il.

L'élu sait que cette nouvelle obligation risque de rencontrer des oppositions. « Mais qu'on soit pour ou contre, l'arrêté doit



**Si le gouvernement annonce un confinement, dans les jours à venir, le problème sera vite réglé**

BRUNO CORADETTI, MAIRE (LR) DU VÉSINET

être appliqué, point barre. C'est un dispositif de santé publique », tranche-t-il.

Cécile, pharmacienne à Rambouillet, est quant à elle partagée. La jeune femme qui vit aux Essarts-le-Roi (quelque 6 700 habitants), considère que le port du masque est nécessaire dans les villes et seulement dans les villages où l'on rencontre du monde. « Parfois, lorsque je me balade autour de chez moi et qu'il n'y a personne, je n'ai pas de masque ». Du- bitative, Sandrine, l'une des 1 000 résidents d'Orcemont, l'est aussi, estimant que le masque ne suffit pas et « qu'il faut aussi appliquer le reste des

gestes barrière ». Francisco, habitant à Rambouillet, n'a pas attendu l'arrêté préfectoral : il porte déjà un masque en permanence. Non sans critiques. « La, par exemple, sur le trajet de la gare à mon domicile, je ne croise personne ou presque. Alors avoir un masque c'est une précaution de trop », estime-t-il.

### Elaboration d'un plan avec la police municipale

C'est pour cette même raison qu'Avains marche sans masque dans Rambouillet, lui qui le porte déjà toute la journée au lycée. Ce qu'il estime « amplement suffisant », bien qu'il

admette que le masque obligatoire partout est utile pour lutter contre la pandémie de Covid-19. L'une des difficultés sera donc bien de veiller au bon respect de cette nouvelle règle dans le département.

« Cela va nécessiter l'élaboration d'un plan avec la police municipale », reprend le maire du Vésinet, où les nombreux espaces verts, comme les Ibis, sont pris d'assaut chaque week-end. Pour lui, le passage à « la tolérance zéro » n'est pas exclu. Mais comme l'envoyé Bruno Corradetti, « si le gouvernement annonce un confinement dans les jours à venir, le problème sera vite réglé ».

3 Mars 2020 - le Parisien - la rédaction de Yvelines